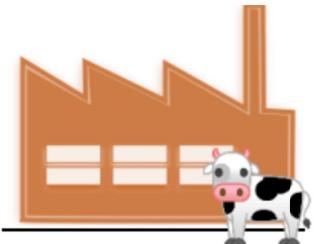
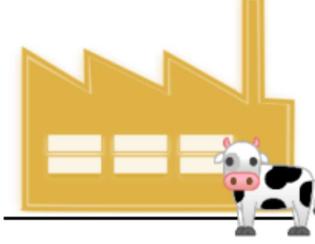
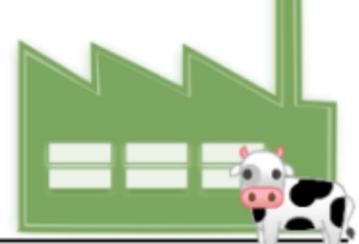
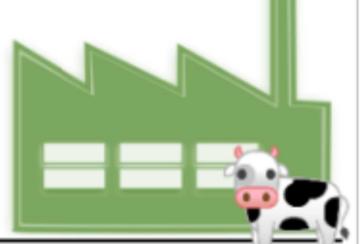


CONDITIONS AUX MOUVEMENTS DE BOVINS DANS LE CADRE DE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE :
MOUVEMENT VERS UN ABATTOIR

Destination				
Départ	<u>Abattoir en ZP</u>	<u>Abattoir en ZS</u>	<u>Abattoir en ZV II</u>	<u>Abattoir en Zone Indemne</u>
 <u>élevage en ZV II</u>	<u>AUTORISÉ</u> Abattage dans les 24H et transport sans rupture de charge à compter de la sortie de la ZV			
 <u>élevage en Zone indemne</u>	<u>AUTORISÉ</u> Mouvement sans rupture de charge de l'entrée en ZR jusqu'à l'abattoir de destination.			
 <u>Elevage en ZS</u>	<ul style="list-style-type: none"> – Si pas possible d'abattre en ZS ; – LPS requis ; – Examen clinique dans les 72H de tous les animaux de l'exploitation avant départ si les animaux ne sont pas valablement vaccinés ; – Nettoyage et désinfection des moyens de transport fait sous supervision officielle. 	<ul style="list-style-type: none"> – LPS requis ; – Examen clinique dans les 72H de tous les animaux de l'exploitation si les animaux ne sont pas valablement vaccinés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Si pas possible d'abattre en ZR – LPS requis ; – Examen clinique de tous les animaux de l'exploitation dans les 72H avant le départ. 	<u>AUTORISÉ</u>
 <u>Zone de Protection</u>	L'abattoir en ZP le plus proche possible de l'établissement d'origine ; <ul style="list-style-type: none"> – LPS requis ; – Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72H avant le départ, si animaux non valablement vaccinés. 		– Si pas possible d'abattre en ZP <ul style="list-style-type: none"> – LPS requis ; – Examen clinique de tous les animaux de l'exploitation dans les 72H avant le départ. 	